

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARVILLERS**

Convocation du 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20h30, les membres du conseil municipal d'Arvillers, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle de la Mairie.

Etaient présents : Cottard Yves, Desrousseaux Eric, Brunel Michel, Dumetz Pierre Gilles, Douniol Alice, Descamps Bertrand, Moncond'huy Laetitia, Dacheux Frédéric, Bonnefoy Thierry, Darras Mélinda, Boulanger David

Etaient Absents excusés : Lepère Bruno, Soilleux Quentin, Vandamme Claire, Noyon Mathias.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire Madame Alice Douniol.

1. Procès verbal du 3 juillet 2020

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 3 juillet 2020 qui ne soulève aucune observation. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du 3 juillet 2020.

2. Délibération : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme Douniol Alice, Mme Moncond'huy LAetitia, Monsieur Yves Cottard, Monsieur Desrousseaux Eric, Monsieur Dumetz Pierre-gilles, Madame Darras Mélinda

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués :

Se sont porté candidats : Cottard Yves , Brunel Michel, Desrousseaux Eric

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	8
Brunel Michel a obtenu	:	11 voix
Cottard Yves a obtenu	:	11 voix
Desrousseaux Eric a obtenu	:	11 voix

MM Brunel Michel, Cottard Yves et Desrousseaux Eric sont proclamés élus et ont déclarés accepter leur mandat.

Le Maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Election des délégués suppléants :

Se sont porté candidats : Douniol Alice, Dacheux Frédéric, Bonnefoy Thierry

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	8

Douniol Alice a obtenu : 11 voix

Dacheux Frédéric a obtenu : 11 voix

Bonnefoy Thierry a obtenu : 11 voix

Madame Douniol Alice, Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Bonnefoy Thierry sont proclamés élus et ont déclarés accepter leur mandat.

Le procès-verbal de l'élection a été établi en 3 exemplaires et transmis aux services de gendarmerie.

3. Questions diverses

Après un rapide tour de table, aucune observation n'a été soulevée.

La séance est levée à 21heures